

Envoyé en préfecture le 22/02/2021

Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le

23 FEV. 2021

ID : 056-215601626-20210217-DB20210218B-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—————
Séance Publique
Mercredi 17 février 2021
—————

POLITIQUE DE L'HABITAT : RESIDENCE BRIANTEC – SUBVENTION

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian PERRIEN, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Yolande ALLANIC, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Pascaline ALNO à Cédric ORVOËN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Armelle GEGOUSSE, Jean-Baptiste BOUYER à Emmanuelle TROCADERO.

Secrétaire de séance : Claude ORVOINE

Présents : 29
Pouvoirs : 04

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ET FONCIER**

n°18b

POLITIQUE DE L'HABITAT : RESIDENCE BRIANTEC – SUBVENTION

Rapporteur : Cédric ORVOËN

La Commune de Ploemeur a souhaité, dans le cadre du déficit de logements locatifs sociaux au titre de la loi SRU, des objectifs triennaux de rattrapage qui lui sont fixés par l'Etat, et de la mise en œuvre du programme local de l'habitat communautaire 2017-2022, favoriser la production de logements locatifs publics financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sur son territoire.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 4 octobre 2017, a décidé de mettre en place une aide modulable de 35 € par m² de surface habitable.

Le Logis Breton a obtenu un permis de construire (PC05616219L0058) le 29 juillet 2019 pour la construction de 15 logements comprenant 8 logements sociaux sur le lot A du lotissement « Briantec 3 ».

Le programme est financé en PLUS pour 4 logements (dont 2 T2, 2 T3) et en PLAI pour 4 logements (dont 2 T2 et 2 T3).

La surface habitable est 458.70 m², la subvention est donc de 16 054.50 €.

Vu la délibération du conseil municipal du 4 octobre 2017 décidant de mettre en place une aide pour la production de logements locatifs sociaux ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 3 février 2021 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances et ressources humaines, agglomération » du 4 février 2021 ;

Vu la demande de la SA coopérative productive d'HLM LE LOGIS BRETON ;

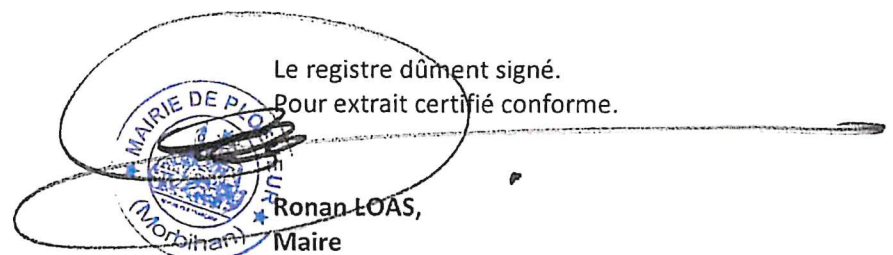
Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention de 35 € le mètre carré de surface habitable à la SA HLM Le Logis Breton pour la production de 4 logements financés en PLUS et 4 logements financés en PLAI.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire